

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

**Demande de dérogation mineure  
aux règlements d'urbanisme  
Art. 145.6 L.A.U.  
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 7 juillet 2025 à 19 h 30 (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes:

- ✧ **Immeuble visé:** 746, rue Principale  
Partie du lot 4 086 481 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Permette l'inclusion des bâtiments accessoires existants ayant une superficie de 415,0 m<sup>2</sup> à l'intérieur du droit acquis résidentiel.  
  
Rendre conforme la marge latérale gauche et la marge arrière du bâtiment accessoire #2 à 1,1 m.  
  
Rendre conforme la marge avant du bâtiment accessoire #5 à 1,2 m.  
  
Rendre conforme la marge latérale droite à 3,80 m et la marge avant à 4,6 m du bâtiment accessoire #6.
- ✧ **Effets de la demande:** Augmenter la superficie totale des bâtiments accessoires de 265,0 m<sup>2</sup> au-delà du maximum permis qui est de 150,0 m<sup>2</sup>.  
  
Réduire de 0,4 m, la distance entre la ligne latérale gauche et la ligne arrière du bâtiment #2 en deçà du minimum permis qui est de 1,5 m.  
  
Réduire de 28,8 m, la distance entre la ligne avant du bâtiment #5 en deçà du minimum permis qui est de 30,0 m.  
  
Réduire de 1,2 m, la distance entre la ligne latérale droite et réduire de 25,4 m la distance entre la ligne avant du bâtiment #6 en deçà du minimum permis qui est de 30,0 m.

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.**

**Donné à Saint-Prime ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-cinq.**



Claudia Gagnon  
Directrice générale - Greffière-trésorière